



Le lien CGT Canon N°37

MAIN BASSE SUR LA MUTUELLE



GRAS AVOUS...

Paris le 30 novembre 2018

Mutuelle et Prévoyance :

Les négociations sur la révision de notre accord complémentaire Santé / Prévoyance sont arrivées à leur terme le 6 novembre 2018. La Direction, visiblement peu intéressée par l'amélioration des remboursements des frais de santé, n'a exigé qu'une seule chose : une baisse importante de la cotisation sur la tranche B. Cette baisse de cotisation lui permettra en effet d'économiser la part patronale qu'elle verse pour chaque salarié à hauteur de 55%.

Il faut savoir que durant les quatre dernières années, grâce aux "bonnes pratiques du personnel en matière de consommation de frais de santé", une réserve de trésorerie de 1,2 M€ a été constituée.

Vos élus CGT ont demandé à maintes reprises que Canon utilise cette cagnotte pour améliorer les remboursements sur l'optique, le dentaire et les prothèses auditives. L'assureur, pour sa part, a consenti à baisser de 1% ses ponctions sur la tranche B (soit de passer de 2,9% à 1,9% sur la tranche haute des salaires des cadres).

Ce taux était un point de convergence entre les 3 Organisations Syndicales ce qui a été signifié lors des négociations. Mais l'appât du gain était trop fort. La Direction n'a pas résisté à baisser le taux à 1,4% pour se mettre 55% de cette réduction dans la poche en faisant main basse sur le trésor de guerre.

Les 0,9% de réduction supplémentaire, imposés par la Direction après la clôture des négociations, seront donc pris sur la réserve de 1,2 M€ constituée grâce aux efforts de tous les salariés.

Est-il normal que seules les cotisations des cadres diminuent ?

Est-il normal que Canon soit Le grand gagnant de cette négociation qui aurait dû profiter avant tout aux salariés de l'entreprise ?

Est-il normal que Canon n'ait pas mis un euro de sa poche pour permettre aux plus bas salaires de bénéficier de cette baisse de cotisation ?

A vous de juger. Néanmoins, vos élus CGT ont décidé de signer l'accord de révision de notre complémentaire Santé / Prévoyance pour permettre à tous les salariés de bénéficier de garanties supplémentaires sur le dentaire, l'optique, l'ostéopathie et les prothèses auditives notamment.

En 2019, vos élus CGT entendent bien demander le lancement d'un nouvel appel d'offres en vue d'améliorer les conditions tarifaires et les garanties de notre complémentaire Santé / Prévoyance.

